

2,4-D Amine 600

Herbicide Liquide

GRUPE

4

HERBICIDE

COMMERCIAL

CONTIENT SOLUTION 2,4-D AMINE

GARANTIE :

2,4-D, présent sous forme de sel de diméthylamine ... 564 g e.a./L

AVERTISSEMENT



POISON

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE
CI-JOINTE AVANT L'EMPLOI**

Nufarm Agriculture Inc.
5507 1st Street SE
Calgary, Alberta T2H 1H9
1-800-868-5444

Pour blé, orge, seigle, maïs, fraisières, framboisiers, asperges, canneberges, pâturages établis, parcours naturels, gazon, chaume, bords de routes, terrains incultes et suppression des plantes ligneuses.

Numéro d'urgence 24 heures par jour
1-800-424-9300

N° D'HOMOLOGATION 14726
LOI SUR LES PRODUITS
ANTIPARASITAIRES

Nufarm

PRÉCAUTIONS :

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Enlever immédiatement le concentré sur la peau ou dans les yeux. Ne pas respirer les vapeurs. Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation. Éviter que le produit dérive. Garder le contenant hermétiquement fermé, à l'écart des semences, des engrais, des plantes et de la nourriture pour les humains ou les animaux. Éviter de contaminer les étangs, les ruisseaux, les rivières et les autres sources d'eau.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à : www.croplife.ca.

PRÉCAUTIONS POUR L'ENVIRONNEMENT :

Toxique pour les petits mammifères, les oiseaux, les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons prescrites sous la rubrique MODE D'EMPLOI. Ce produit causera des dommages aux plantes à feuilles larges à proximité de la zone traitée. Si le produit est appliqué à l'aide d'un pulvérisateur manuel, ne pas diriger le jet vers les plantes ornementales ou les jardins, ou laisser la dérive de pulvérisation atteindre de telles cultures. Ne pas asperger les racines nues des arbres ou des plantes ornementales.

Lessivage :

L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les zones où le sol est perméable (p. ex. sol sableux) ou la nappe phréatique peu profonde.

Ruissellement :

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compact ou sur de l'argile. Ne pas appliquer ce produit si l'on prévoit de fortes pluies. La contamination des habitats aquatiques par le ruissellement peut être atténuée si l'on laisse une bande de végétation non-traitée entre le site traité et la rive du plan d'eau concerné. Pour prévenir le ruissellement associé aux usages domestiques, éviter de pulvériser sur les allées, les trottoirs ou toute autre surface revêtue. Ne pas irriguer dans les 24 heures suivants l'application.

VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION :

Manutention du concentré (mélange et chargement) : porter une combinaison de travail par-dessus, une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures et un dispositif pour protéger les yeux (écran facial ou lunettes de sécurité). Rincer les gants avant de les enlever.

Manutention de la solution à pulvériser diluée (lors de l'application ou encore de la réparations ou du nettoyage du matériel) : porter une combinaison de travail par-dessus, une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures. Rincer les gants avant de les enlever. Les gants ne sont pas requis lors de l'application si l'opérateur se trouve à l'intérieur d'un tracteur ou dans la cabine d'un avion. S'ils prévoient utiliser plus de 470 L de Nufarm 2,4-D Amine 600 Herbicide Liquide/j, les travailleurs doivent également employer un système fermé.

PRÉCAUTIONS À PRENDRE PAR L'OPÉRATEUR :

- Porter tous les jours des vêtements fraîchement lavés et un matériel protecteur propre.
- Rincer les gants avant de les enlever.
- Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser les toilettes.
- Si l'herbicide pénètre dans un vêtement, enlever immédiatement ce dernier et le laver à fond; puis mettre un vêtement propre. Jeter tout vêtement ou autre élément absorbant qui a été imprégné ou fortement contaminé par le concentré du produit.
- Après l'utilisation du produit, enlever les vêtements et les laver rapidement et séparément, se laver en profondeur les mains et la peau exposée avec du savon et de l'eau. Suivre les instructions du fabricant pour le lavage des vêtements personnels et de l'équipement de protection individuelle. S'il n'y a pas d'instruction de ce type, utiliser du détergent et de l'eau chaude. Laver et conserver l'équipement de protection individuelle séparément du linge de maison.
- Après le travail enlever tous les vêtements et prendre une douche avec du savon.

SYSTÈME DE TRANSFERT :

Pour les contenants de plus de 20 L. Utiliser un système de transfert qui évite de verser à l'air libre le concentré liquide lors du transvasement de ces contenants dans le réservoir du pulvérisateur.

PREMIER SOINS :

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avalier. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation, lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Aucun antidote spécifique. Recourir aux soins de soutien. Le traitement doit se fonder sur le jugement du médecin pour contrer les réactions du malade.

Le 2,4-D peut causer une grave irritation des yeux. Une surexposition au 2,4-D peut provoquer la toux, des brûlures, des étourdissements ou une perte temporaire de la coordination musculaire. D'autres symptômes possibles d'une surexposition, sont la fatigue, fatigue musculaire ou des nausées. Traiter selon les symptômes.

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE :

Pour les déversements ou les accidents de transport, Chemtrec, 1-800-424-9300.

Pour les situations urgentes sur la santé ou l'environnement, Prosar, 1-877-325-1840.

Pour des informations sur les produits et leur utilisation, Nufarm Agriculture Inc., 1-800-868-5444.

ENTREPOSAGE :

Produit entreposable à une température de plus de 0°C. Si exposé à des températures de congélation, réchauffer à au moins 5°C et agiter à fond. Les insecticides et les fongicides devraient être isolés des herbicides afin de prévenir la possibilité de contamination croisée. BIEN AGITER AVANT L'EMPLOI.

ÉLIMINATION :

Contenants Recyclables :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants Réutilisables :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenants Réutilisables – Rechargeables :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

MODE D'EMPLOI :

NE PAS appliquer ce produit directement dans les habitats d'eau douce tels que lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, ruisseaux, marais, réservoirs, fossés, milieux humides, habitats estuariens ou marins.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau d'irrigation et en eau potable ni les habitats aquatiques lors du nettoyage du matériel ou de l'élimination des déchets.

NE PAS retourner sur le site traité et en interdire l'accès aux travailleurs pendant les 12 heures suivant le traitement.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE :

Gestion de la résistance à 2,4-D Amine 600 Herbicide Liquide, herbicide du groupe 4. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à 2,4-D Amine 600 Herbicide Liquide et à d'autres herbicides du groupe 4. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner le 2,4-D Amine 600 Herbicide Liquide ou les herbicides du même groupe 4 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.

- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Nufarm Agriculture Inc. au 1-800-868-5444 ou à www.nufarm.ca.

PRÉCAUTIONS D'UTILISATION GÉNÉRALE :

Éviter que la dérive n'atteigne la végétation utile qui n'est PAS énumérée sur la présente étiquette car elle risque d'être endommagée.

Éviter de contaminer les étangs, les ruisseaux, les rivières et les autres sources d'eau.

Ne pas pulvériser lors des périodes de grands vents lorsque la pulvérisation est susceptible de dériver. Les pulvérisations à grosses gouttelettes sont moins susceptibles de dériver.

Ne pas pulvériser les cultures lors de températures élevées. Elles peuvent subir un stress et elles risquent d'être endommagées.

Intervalles pre-récolte :

- Ne pas permettre aux animaux en lactation de brouter pendant les 7 jours suivant l'application.
- Ne pas récolter le fourrage ou couper le foin dans les 30 jours qui suivent l'application.
- Retirer les animaux de boucherie des champs traités, au moins 3 jours avant l'abattage.

ÉQUIPEMENT ET VOLUME DE PULVÉRISATION :

Application au moyen d'un pulvérisateur agricole : NE PAS appliquer durant des périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS pulvériser ce produit en gouttelettes de diamètre inférieur à celui de la taille grossière telle que définie dans la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La rampe de pulvérisation ne doit pas être à plus de 60 cm au-dessus des cultures ou du sol.

Appliquer dans un volume de 50 à 200 litres d'eau par hectare à l'aide d'un équipement de pulvérisation terrestre sauf si mentionné différemment. Des volumes d'eau plus élevés contribuent à diminuer les risques d'endommager la culture. Choisir les pastilles de buses appropriées afin de pulvériser le volume recommandé par hectare. Calibrer le pulvérisateur et ajuster la hauteur de la rampe afin d'assurer une couverture uniforme des mauvaises herbes. Les pastilles de buses doivent être en bon état et doivent pulvériser le même volume. Les pastilles de buses à jet plat sont recommandées.

Pulvérisation par voie aérienne : NE PAS appliquer par calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer ce produit lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h à hauteur de vol au-dessus du site d'application. NE PAS appliquer en gouttelettes de diamètre inférieur à celui des gouttelettes de taille grossière telle que définie dans la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). Afin de réduire la dérive causée par les turbulences créées en bout d'aile de l'aéronef, l'espacement des buses le long de la rampe de pulvérisation NE DOIT PAS dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

Appliquer dans un minimum de 30 litres d'eau par hectare par équipement aérien.

Pour ce qui est des applications localisées, à l'aide d'un sac à dos, mélanger 234 mL de produit dans 10 L d'eau. Pulvériser de façon à mouiller à fond tout le feuillage.

MÉLANGE :

Bien agiter le produit avant l'utilisation. Remplir la moitié du réservoir du pulvérisateur avec de l'eau propre. Ajouter la quantité requise de produit et bien agiter. Remplir le réservoir avec de l'eau propre et bien agiter avant l'application.

REMARQUE : Si la solution à pulvériser a reposé un certain temps, bien agiter avant l'utilisation.

MÉLANGES EN RÉSERVOIR :

L'herbicide liquide 2,4-D Amine 600 de Nufarm peut être recommandé en mélange en réservoir avec d'autres produits.

Consulter l'étiquette du produit d'association du mélange en réservoir et se conformer aux précautions, restrictions et au mode d'emploi les plus restrictifs.

TEMPS D'APPLICATION :

Pour obtenir de meilleurs résultats, pulvériser lorsque les mauvaises herbes SONT JEUNES ET EN PLEINE CROISSANCE. Appliquer le produit lors de bonnes conditions de croissance. L'application doit être faite avant que la culture ne recouvre les mauvaises herbes.

CULTURE :

Céréales de printemps (blé, orge, seigle), sans contre-ensemencement de légumineuses.

MOMENT PROPICE À L'APPLICATION :

Les cultures peuvent être traitées du stade 3 feuilles bien développées jusqu'au début de l'apparition de la feuille étendard (phase d'épiage). Le traitement au stade 4 feuilles est préférable. Ne pas appliquer le produit après l'apparition de la feuille étendard.

Ne pas appliquer plus d'un traitement par an.

MÉTHODE :

Application terrestre ou aérienne.

DOSE RECOMMANDÉE PAR HECTARE :

Jusqu'à 1,0 L. Des doses plus élevées peuvent s'avérer nécessaires pour supprimer certaines espèces de mauvaises herbes. En général, les dommages à la culture occasionnés par des doses plus élevées sont compensés par un meilleur rendement de la culture désherbée.

CULTURE :

Céréales d'automne (blé d'automne, seigle d'automne)

MOMENT PROPICE À L'APPLICATION :

Au printemps, entre le plein tallage et le stade de la sortie de la feuille étendard. Ne pas appliquer pendant ni après le stade de la feuille étendard.

Ne pas appliquer sur les plantules de céréales d'automne à l'automne.

Ne pas appliquer plus d'un traitement par an.

MÉTHODE :

Application terrestre ou aérienne.

DOSE RECOMMANDÉE PAR HECTARE :

Jusqu'à 0,9 L. Des doses plus élevées peuvent s'avérer nécessaires pour supprimer certaines espèces de mauvaises herbes. En général, les dommages à la culture occasionnés par des doses plus élevées sont compensés par un meilleur rendement de la culture désherbée.

CULTURE :

Maïs de grande culture

MOMENT PROPICE À L'APPLICATION :

En traitement généralisé, avant que le maïs ne mesure 15 cm de haut (feuille déployée) et/ou avant le stade de la 6e feuille. Un traitement généralisé effectué après ce stade peut endommager le maïs.

Pour des applications plus tardives (maïs 15-75 cm, feuille déployée), pulvériser à l'aide d'un jet protégé ou d'un jet dirigé, à l'aide de pendillards. Ne pas pulvériser sur le feuillage du maïs.

Ne pas appliquer dans les 2 semaines qui précèdent l'apparition des panicules et des soies. Éviter de cultiver pendant les 2 semaines qui suivent l'application.

Utiliser dans un minimum de 100 L/ha d'eau.

Ne pas ajouter d'huile ni de surfactant.

Ne pas appliquer plus d'un traitement par an.

MÉTHODE :

Application terrestre seulement.

DOSE RECOMMANDÉE PAR HECTARE :

Jusqu'à 1,0 L.

CULTURE :

Asperges (L'est du Canada seulement)

MOMENT PROPICE À L'APPLICATION :

Appliquer tôt au printemps après une bonne coupe complète ou un disquage. Éviter que les turions émergents soient touchés par la pulvérisation.

Peut être appliquée avec les jets dirigés 3 semaines après un disquage fait après la récolte avec des jets dirigés.

MÉTHODE :

Application terrestre seulement.

DOSE RECOMMANDÉE PAR HECTARE :

1,7 à 2,3 L

CULTURE :

Fraises (L'est du Canada seulement)

MOMENT PROPICE À L'APPLICATION :

Appliquer 2 à 4 semaines après la plantation mais avant que les stolons s'enracinent en juin. Des buses à basse pression et une pulvérisation à grosses gouttelettes sont recommandées afin de réduire la dérive.

Appliquer dans 100 à 200 litres d'eau par hectare.

Ne pas appliquer plus d'un traitement par an.

MÉTHODE :

Application terrestre seulement.

DOSE RECOMMANDÉE PAR HECTARE :

0,8 L

CULTURE :

Fraises - Traitement de rénovation (L'est du Canada seulement)

MOMENT PROPICE À L'APPLICATION :

Appliquer après la récolte mais avant de faucher. Retarder la coupe pendant 2 – 3 jours après l'application.

Ne pas appliquer entre la mi-août et la dormance automnale car il est possible d'endommager la formation des boutons floraux. Veestar est plus sensible que Redcoat.

Ce traitement peut occasionner la déformation temporaire des feuilles.

Appliquer dans 100 à 200 litres d'eau par hectare.

Ne pas appliquer plus d'un traitement par an.

MÉTHODE :

Application terrestre seulement.

DOSE RECOMMANDÉE PAR HECTARE :

1,7 L

CULTURE :

Framboises (L'est du Canada seulement)

MOMENT PROPICE À L'APPLICATION :

Appliquer à n'importe quel moment sauf pendant la floraison. Éviter de pulvériser les nouvelles pousses.

Appliquer dans 100 à 200 litres d'eau par hectare.

Ne pas appliquer plus de deux traitements généralisés par an.

MÉTHODE :

Application terrestre seulement.

DOSE RECOMMANDÉE PAR HECTARE :

0,90 L. On peut utiliser des doses plus élevées (jusqu'à 2,2 L) pour des traitements localisés.

CULTURE :

Canneberge

MOMENT PROPICE À L'APPLICATION :

Traiter en juin-juillet les mauvaises herbes en pleine croissance qui dominant la culture.

Éviter tout contact avec les canneberges afin de ne pas les abîmer.

Appliquer une seule fois par an jusqu'à 50 jours avant la récolte.

MÉTHODE :

Application terrestre seulement.

DOSE RECOMMANDÉE PAR HECTARE :

avec une solution d'une partie d'Amine 600 2-4,D et 2,6 parties d'eau (solution de 27,5%).

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES:

Toutes les mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette plus la reine de prés, le millepertuis commun, l'aulne et l'aster ponceau.

CULTURE :

Pâturage établi et parcours naturel (sans légumineuses)

MOMENT PROPICE À L'APPLICATION :

Appliquer en période de croissance rapide, habituellement en mai, juin et/ou en septembre.

Appliquer après la coupe ou la paissance et quand les mauvaises herbes sont en croissance. Pulvériser complètement le feuillage, en utilisant 100 à 300 litres d'eau par hectare.

Un deuxième traitement peut être nécessaire pour supprimer les mauvaises herbes vivaces. Ne pas appliquer sur des graminées et des pâturages nouvellement semés avant qu'ils ne soient bien établis.

En présence de bonnes conditions de croissance et d'humidité adéquate du sol, une pulvérisation peut être effectuée jusqu'à 2 semaines avant la gelée.

Il est possible que les plantes toxiques pour le bétail (séneçon jacobée, carotte à Moreau, ciguë maculée, zigadène vénéneux) paraissent plus appétissantes et qu'elles soient consommées plus facilement après un traitement à l'herbicide liquide Nufarm 2,4-D Amine 600. Prendre des mesures préventives lorsque ces plantes sont présentes. Ne pas laisser paître le bétail dans la zone traitée jusqu'à ce que les plantes toxiques soient enlevées, mortes ou qu'elles aient repris une croissance normale.

Ne pas appliquer plus de deux traitements par an.

MÉTHODE :

Application terrestre ou aérienne.

DOSE RECOMMANDÉE PAR HECTARE :

Jusqu'à 4,0 L

CULTURE :

Graminées pour la production de fourrages et de semences

MOMENT PROPICE À L'APPLICATION :

Semis de graminées (implantation du peuplement) : Les cultures peuvent être traitées du stade 3 feuilles jusqu'au début de l'apparition de la feuille étendard.

Graminées établies - Utilisé au printemps, jusqu'à l'apparition de la feuille étendard, ou à l'automne, après la récolte. Pour les graminées établies cultivées pour la semence, ne pas utiliser pendant la floraison ni la pollinisation, sinon le rendement en semences pourrait être moindre. Ne pas appliquer plus de deux traitements par an.

MÉTHODE :

Application terrestre seulement

DOSE RECOMMANDÉE PAR HECTARE :

Semis de graminées (implantation du peuplement) : 0,49 à 0,95 L dans 100 – 200 L/ha

Graminées établies : 0,6 à 1,9 L dans 100 – 300 L/ha

Graminées établies (cultivées pour la semence) : Jusqu'à 0,95 L dans 100 – 300 L/ha

USAGES SUR LES TERRAINS INCULTES :

Terre en chaume, bords de route, terres non cultivées et aéroports

MOMENT PROPICE À L'APPLICATION :

Appliquer en période de croissance rapide, habituellement en mai, juin et/ou en septembre. Pulvériser complètement le feuillage, en utilisant 100 à 300 litres d'eau par hectare. Un deuxième traitement peut être nécessaire pour supprimer les mauvaises herbes vivaces.

Le fait de herser les terres en chaumes de céréales et de pulvériser après la repousse peut aider à la suppression.

Sous de bonnes conditions de croissance et une humidité adéquate du sol, une pulvérisation peut être faite jusqu'à deux semaines avant la gelée.

Ne pas appliquer plus de deux traitements par an.

Lorsqu'on utilise un équipement manuel, NE PAS s'exposer à plus de 4,8 L de Nufarm 2,4-D Amine 600 Herbicide Liquide/j/personne.

MÉTHODE :

Application terrestre ou aérienne (terre en chaume et terres non cultivées).

Application terrestre (Bords de routes, Aéroports).

DOSE RECOMMANDÉE PAR HECTARE :

Jusqu'à 3,9 L

USAGES DANS LES PELOUSES :

Pelouses et Parcs, Gazonnières et Terrains de golf (allées et herbes longues)

Prévoir des zones tampons adéquates telles que spécifiées pour protéger la végétation sensible non ciblée.

INFORMATION SUR L'APPLICATION :

Ce produit est efficace seulement lorsqu'il est appliqué sur les feuilles des mauvaises herbes en pleine croissance. Ce produit n'empêche pas la croissance de nouvelles mauvaises herbes. Appliquer seulement en présence de mauvaises herbes.

Appliquer en période de croissance rapide, habituellement en mai, juin et/ou en septembre, avant que les graminées n'atteignent le stade de la sortie de la feuille étandard (phase d'épiage).

Si l'envahissement des mauvaises herbes ne justifie pas un traitement généralisé, (p.ex., la pelouse entière), envisager des applications locales seulement aux endroits où poussent des mauvaises herbes.

Les applications au moment où les plants subissent des conditions climatiques stressantes ; chaud, froid ou sécheresse, augmentent les risques de dommages aux pelouses et peuvent réduire la suppression des mauvaises herbes.

Éviter de tondre pendant plusieurs jours avant et après le traitement.

Faire attention de ne pas pulvériser sur la végétation désirable avoisinante.

Ne pas traiter l'agrostide ni les zones nouvellement semées.

NE PAS appliquer sur les racines exposées des arbres et des plantes ornementales.

Ne pas appliquer dans les 24 heures qui précèdent une pluie ou l'irrigation.

Ne pas permettre aux personnes (autres que l'opérateur) ni aux animaux de pénétrer dans les zones traitées pendant la pulvérisation.

Ne pas pénétrer dans les zones traitées tant que la pulvérisation n'est pas complètement sèche.

MÉTHODE :

Application terrestre seulement. NE PAS appliquer par voie aérienne.

Pulvériser complètement le feuillage, en utilisant 100 à 300 litres d'eau par hectare.

Pulvérisation de grandes cultures :

NE PAS appliquer pendant les périodes de calme plat. Éviter l'application de ce produit lorsque les vents soufflent en rafales. NE PAS pulvériser des gouttelettes de diamètre inférieur à la taille grossière correspondant à la classification de *l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE)*.

NOMBRE MAXIMAL D'APPLICATIONS :

NE PAS effectuer plus de deux traitements généralisés par année. Ce nombre ne comprend pas les traitements localisés.

DOSE RECOMMANDÉE PAR HECTARE :

Jusqu'à 1,9 L par application.

Jusqu'à un total de 3,8 L par année.

SUPPRESSION DE LA VÉGÉTATION LIGNEUSE (non pâturable) :

Appliquer en période de pleine croissance (habituellement mai, juin et/ou septembre). Appliquer 2,75 à 5,5 litres de produit par hectare dans 1000 litres d'eau ou plus (1000 à 3000 litres de solution de pulvérisation par hectare peuvent être requis pour les broussailles). Utiliser la dose la plus faible pour les espèces qui sont plus sensibles telles que la symphorine de l'Ouest, le saule et le peuplier. Pulvériser les broussailles atteignant jusqu'à 3 mètres de hauteur après que le feuillage soit bien développé. Les broussailles ou les arbres de plus de 3 mètres devraient être coupés près du sol et traités lorsque la repousse à plus de 0,6 m de hauteur. Les applications faites tôt que les feuilles soient bien déployées donnent les meilleurs résultats. Appliquer assez de bouillie pour bien mouiller toutes les parties aériennes jusqu'au sol.

Sous de bonnes conditions de croissance et d'humidité adéquate du sol, une pulvérisation peut être faite jusqu'à deux à trois semaines avant la gelée.

Le LO-DRIFT® peut être ajouté à la bouillie afin de minimiser les risques de dérive sur les zones inocultes. Suivre toutes les directives qui figurent sur l'étiquette du LO-DRIFT afin de connaître la bonne séquence pour le mélange de la bouillie.

Ne pas appliquer plus d deux traitements par an.

Lorsqu'on utilise un équipement manuel, NE PAS s'exposer à plus de 8,7 L de Nufarm 2,4-D Amine 600 Herbicide Liquide/j/personne (sans respirateur) ou de 14,2 L de Nufarm 2,4-D Amine 600 Herbicide Liquide /j/personne (avec respirateur).

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :

NE PAS dépasser le taux indiqué pour chaque culture identifiée dans la section "DOSE RECOMMANDÉE PAR HECTARE " .

Mauvaises herbes sensibles :

Amarante à racine rouge, ansérine de Russie, bardane (avant le stade 4 feuilles), bardanette épineuse, bourse-à-pasteur, caméline, canola spontané, chénopode blanc, crépis des toits (sensible à l'automne et au stade 1-2 feuille au printemps), euphorbe à feuilles de serpolet, herbes à poux, kochia à balais, laitern potager, laitue scariole, lampourde glouteron, mélilot, moutardes (sauf des chiens et tanaïs), ortie dioïque, plantain majeur, radis sauvage, sagesse-des-chirurgiens, salsifis majeur, soude roulante, tabouret des champs, tournesol sauvage, vergerette annuelle.

Doses pour supprimer les mauvaises herbes sensibles :

Faciles à détruire au stade plantule (2, à 4 feuilles) et en pleine croissance. Utiliser 0,6 à 0,95 litre par hectare. Utiliser la dose la plus élevée pour les mauvaises herbes plus grosses, par temps sec ou froid, ou pour les fortes infestations.

Mauvaises herbes plus difficiles à supprimer :

Supprimera les mauvaises herbes énumérées sous la rubrique sensibles, plus abutilon, amarante blanche, amarante fausse-blite, barbarée vulgaire (avant le stade 4 feuilles), centaurée de Russie, chénopode glauque, crépis des toits (au printemps, avant la montée en

graine), épervière vulgaire, galinsoga cilié, lépidie densiflore, matricaire odorante, moutarde des chiens, moutarde tanaisie, patience crépue (avant le stade 4 feuilles), petite oseille, pissenlit (dans la pelouse), pourpier potager, prunelle vulgaire, renouée des oiseaux (avant le stade 4 feuilles), renouées (de Pennsylvanie et scabre), sagesse-des-chirurgiens (au printemps avant la montée en graine), sénéçon vulgaire, stellaire moyenne.

Doses pour les mauvaises herbes plus difficiles à supprimer :

Plus difficiles à détruire au stade plantule (2 à 4 feuilles) et en pleine croissance. Utiliser 1,0 à 1,5 litre par hectare. Utiliser la dose la plus élevée pour les mauvaises herbes plus grosses, par temps sec ou froid, ou pour les fortes infestations.

Suppression des parties érigées seulement :

Armoise bisannuelle, bardane, barbarée vulgaire, cardère des bois, chardon des champs, chardon vulgaire, cranson dravier, céraistes vulgaire, euphorbe éssule, herbe à gomme, laitue bleue, laiteron des champs, liseron des champs, liseron des haies, pissenlit, renoncule, renouée liseron, sarrasin de Tartarie.

Doses pour la suppression des parties érigées seulement :

Utiliser 1,0 à 1,5 litre par hectare.

PRÉCAUTIONS D'USAGE POUR L'ARROSAGE AÉRIEN

(cultures de céréales, pâturages, parcours naturels, les chaumes et les terres non cultivées seulement).

Mode d'emploi :

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

Mises en garde concernant l'utilisation :

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans *le Guide national d'apprentissage – Application de pesticides par aéronef*, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides doivent être présentes.

Ne pas épandre de pesticides sur les étendues d'eau. Éviter que la dérive n'atteigne une étendue d'eau ou tout autre endroit non visé. Les zones tampons indiquées devraient être respectées.

Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de fines particules (brume). Ne pas épandre par temps mort ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive. Ne pas épandre également lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin, d'un habitat terrestre (plantations brise-vent, etc.) ou aquatique vulnérable.

Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire :

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter une combinaison de travail par-dessus, une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants, et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Mises en garde propres au produit :

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant au 1-800-868-5444. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial. L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences suivantes :

Volume :

Quantité recommandée avec un volume de pulvérisation minimal de 30 litres par hectare.

- Porter une attention spéciale : utiliser suffisamment d'eau pour assurer une distribution uniforme.
- Éviter d'appliquer directement à toute surface d'eau. Ne pas contaminer l'eau par la dérive de pulvérisation ou en nettoyant les équipements ou en se débarrassant des déchets.
- Ne pas appliquer ce produit directement ni lui permettre d'entrer en contact avec une culture ou d'autres plantes à feuilles larges qui sont désirables, ou sur les espèces qui ne sont pas visées et éviter que les bruines de pulvérisation ne dérivent sur elles.
- Ne pas avoir recours à des signaleurs humains.
- **Zones tampons :** Des zones tampons appropriées doivent être établies entre les superficies traitées et les systèmes aquatiques ainsi qu'entre les superficies traitées et les habitats fauniques importants.

- Éviter de pulvériser lorsque les vents dépassent 10 km/h.
- Ne pas épandre le produit par temps mort près des plantes sensibles. Un « nuage » de gouttelettes en suspension peut dériver sur des plantes sensibles lorsque le vent se lève.
- Utiliser une pression de pulvérisation de 235 kPa ou moins. Éviter de placer des buses là où le jet de pulvérisation subira l'effet de tourbillon du bout des ailes. Utiliser un minimum de 30 L/ha comme volume de pulvérisation.
- Les grosses gouttelettes risquent moins de dériver, par conséquent n'utiliser que des buses ou des arrangements de buses qui minimisent la production de fines gouttelettes. Ne pas diriger les buses vers le tourbillon causé par l'avion et ne pas augmenter le volume de pulvérisation en augmentant la pression des buses. Lors de la pulvérisation éviter des combinaisons de pression et de types de buses qui donneraient de fines particules (bruite) qui risquent de dériver.
- Un agent épaississant ou un retardateur de dérive peut être utilisé avec ce produit de façon à réduire la dérive de pulvérisation.
- **Éviter la dérive de pulvérisation** : Appliquer seulement lorsqu'il n'y a pas ou peu de risque de dérive. Des petites quantités de pulvérisation même invisibles, peuvent sérieusement nuire aux cultures sensibles et endommager des habitats sensibles non-ciblés. Des méthodes tel que l'utilisation de ballons ou une colonne de fumée en permanence au site ou près du site ou un générateur de fumée installé sur l'équipement de pulvérisation devraient être utilisées pour connaître le mouvement de l'air, les changements de température et les inversions de température (stabilité de l'air). Si la fumée se développe en couches ou indique une possibilité de dérive, ne pas pulvériser.

ZONES TAMPONS DESTINÉES À PROTÉGER LES HABITATS TERRESTRES ET AQUATIQUES SENSIBLES :

Aucune zone tampon n'est requise lorsque les méthodes et équipements de pulvérisation suivants sont employés : pulvérisateur manuel ou à dos et traitement localisé.

Il est nécessaire que les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous séparent le point d'application directe du produit et la lisière la plus rapprochée en aval de l'habitat terrestre sensible (tel que prairie, forêt, brise-vent, terre à bois, haie, zone riveraine et zone arbustive), de l'habitat d'eau douce sensible (tel que lac, rivière, bournier, étang, fondrière des Prairies, ruisseau, marais, cour d'eau, réservoir et milieu humide) ainsi que de l'habitat estuarien ou marin sensible.

Les plans d'eau saisonniers doivent être protégés par une zone tampon s'ils contiennent de l'eau lors du traitement. Les plans d'eau qui se ne remplissent pas chaque année n'ont pas à être protégés par une zone tampon.

| Méthode d'application | Culture | | Zones tampons (en mètres) nécessaires à la protection des : | | | | | |
|-------------------------|--|-----------|---|-------------|---|-------------|---------------------|-------|
| | | | Habitats d'eau douce d'une profondeur de : | | Habitats estuariens ou marins d'une profondeur de : | | Habitats terrestres | |
| | | | Moins de 1 m | Plus de 1 m | Moins de 1 m | Plus de 1 m | | |
| Pulvérisateur agricole* | Terrains de golf, gazon en plaques | | 1 | 0 | 1 | 0 | 1 | |
| | Cultures de grande production (céréales, maïs, asperges, fraises, framboises) | | 1 | 0 | 1 | 0 | 1 | |
| | Prairies, chaume de cultures, terres non agricoles, pâturages, grand pâturage libres, terrain non cultivé (y compris les bords de route, aéroport, et utilisation à des fins de débroussaillage) | | 1 | 0 | 1 | 0 | 2 | |
| Pulvérisation aérienne | Cultures de grande production (céréales) | | Voilure fixe | 1 | 0 | 1 | 0 | 45 |
| | | | Voilure tournante | 1 | 0 | 1 | 0 | 40 |
| | Chaume de cultures, pâturages, grands pâturages libres | | Voilure fixe | 1 | 0 | 1 | 0 | 60 |
| | | | Voilure tournante | 1 | 0 | 1 | 0 | 50 |
| | Terres non agricoles, terrain non cultivé (utilisation à des fins de débroussaillage) | 4,0 L/ha | Voilure fixe | 1 | 0 | 1 | 0 | 150** |
| | | | Voilure tournante | 1 | 0 | 1 | 0 | 80** |
| | | 7,9† L/ha | Voilure fixe | 2 | 0 | 2 | 0 | 225** |
| | | | Voilure tournante | 1 | 0 | 1 | 0 | 100** |

* Dans le cas du pulvérisateur agricole, on peut réduire la zone tampon en utilisant des écrans protecteurs. Lorsqu'on utilise une rampe de pulvérisation munie d'un écran qui s'étend sur toute sa longueur et jusqu'au couvert végétal, la taille de la zone tampon est réduite de 70 %. Lorsqu'on utilise une rampe dont les buses sont munies d'écrans coniques fixés à moins de 30 cm au-dessus du couvert végétal, la taille de la zone tampon est réduite de 30 %.

** Pour l'application sur les emprises, les zones tampons servant à protéger les habitats terrestres ne sont pas requises.

† NE PAS dépasser le taux indiqué pour chaque culture identifiée dans la section MODE D'EMPLOI.

Lorsqu'on emploie un mélange en cuve, il faut prendre connaissance de l'étiquette des autres produits entrant dans le mélange, et respecter la zone tampon la plus vaste parmi celles exigées pour ces produits (restriction la plus sévère).

NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR :

Bien nettoyer le pulvérisateur ayant servi pour l'application des herbicides avant d'appliquer tout autre produit chimique sur les cultures car elles pourraient être endommagées (VOIR PRÉCAUTIONS D'USAGE). Laver l'extérieur du pulvérisateur et vider complètement le réservoir. Enlever et nettoyer les filtres, les tamis et les pastilles de buses séparément. Remplir le réservoir du pulvérisateur avec de l'eau propre. Avec l'agitateur en marche, faire circuler l'eau propre dans les conduits et la rampe et vider. Remplir le réservoir avec de l'eau propre et pour chaque 100 L, ajouter 1L d'ammoniaque d'usage domestique. Faire fonctionner la pompe et l'agitateur pendant 15 minutes. Si possible, laisser reposer la solution dans le réservoir et les tuyaux pendant toute la nuit. Faire circuler à nouveau dans les tuyaux et la rampe et vider le tout. Rincer deux fois avec de l'eau propre, recirculer et vider à chaque fois. Ne pas contaminer l'eau d'irrigation ou potable lors du nettoyage du pulvérisateur.

08-3242

A-21 octobre, 2009